

# PROJET, SYNTHÈSE ET CONCLUSION

## LE PROJET

### Le lieu, le site et le bâti

Situé à la fin d'un continuum d'aires planes, entre Arve et falaises, le lieu d'intervention termine cet ensemble par le rétrécissement définitif de ce type de topographie. Le lien entre ces différentes aires est assuré par l'image qu'offre la série de boucles de l'Arve, mais aussi le franchissement de l'Arve par une série de ponts. La passerelle du site, exclusivement piétonne, est le dernier maillon de cette chaîne.

La passerelle est annonciatrice d'une ligne directrice qui est accentuée par les différentes séquences d'un cheminement assurant le transfert du promeneur d'une rive à l'autre. Une bonne part du projet se fonde sur cette direction. Celle-ci a un sens et est renforcée par le point de vue que nous offre le Salève. Par la situation encaissée du site, il s'agit là du seul point de repère du territoire genevois. Cette direction croise une autre, celle longeant la falaise et le cordon boisé; elle est perpendiculaire à la première. Nous y reviendrons plus bas.

De ce qui précède, le cheminement d'une rive à l'autre et ses différentes séquences indiquent une direction forte du lieu. Celui-ci comporte des caractères différents. Effectivement, ces caractères, matérialisés par des séquences, mettent en éveil les divers sens du visiteur. Ces séquences sont rythmées par le passage d'une bande de terre d'une manière rectiligne entre les hauts d'un plateau et le cordon boisé de la rive, le franchissement de l'Arve par une passerelle l'enjambant ainsi que la traversée d'un canal d'amenée d'eau pour le corps principal entre la principale île et la rive gauche.

*A partir de la rive droite de l'Arve, le longement d'une route résidentielle est peu intéressante, mais le bruissement au lointain de l'Arve attire imperceptiblement le visiteur. Il sera récompensé lorsqu'il accédera au point de départ du cheminement. Celui-ci fait de terre battue, il est bordé d'une haie d'honneur d'arbres qui permet le passage d'une bande de terre plane des hauts du plateau de Champel à la rive. Le bruit devient assourdissant, mais rien n'est encore visible. Une fois franchi ce premier segment, un premier socle en béton, amorçant le pont, indique le seuil avant d'enjamber l'Arve. Le pont métallique en poutre à treillis, les planches ajourées du plancher donnent une sensation de légèreté et du vide; l'eau de l'Arve qui coule est formée de tourbillons menaçants. En*

*un clin d'œil s'offre à nous le paysage majestueux de l'eau, des cascades, des falaise et, du cordon boisé. Le site de l'usine de pompage commence à se dévoiler. Le deuxième seuil en béton, suggéré par le deuxième socle du pont, nous annonce notre arrivée sur le site de l'usine. Nous franchissons la grande île par un cheminement fait de cailloux concassés et très compactés; à notre gauche et à notre droite se découvre l'infrastructure pavillonnaire de cette usine, fortement arborisé sur son aval. Avant d'arriver sur l'espace d'accueil extérieur, nous franchissons le canal d'aménée d'eau du corps principal de cette usine par le biais du socle de celui-ci. Ce socle court tout le long de ce bâtiment; l'eau coule de plus en plus précipitamment au fur et à mesure qu'elle arrive aux abords des galeries de celui-ci.*

### ***Le site et le bâti***

La direction préférentielle, abordée ci-dessus, permet de distinguer un aval, "bâti" et "structuré", et un amont, exclusivement "nature", du moins en ne considérant pas les installations telles que écluses / rideaux / canal d'aménée, etc. et l'édification du barrage en hémicycle.

Cette distinction peut paraître arbitraire. Or, d'une manière parallèle aux constatations faites précédemment, une réflexion s'est également portée sur la conservation ou non de certains bâtiments et/ou installations. Après le choix de supprimer les bâtiments en amont de cette direction, choix évoqué sous le chapitre "*l'obsolescence, les dégradations, les choix de maintien de certains bâtiments et la matérialité*" (cf. page 48), la lecture faite ci-dessus s'est vue renforcée.

La position de l'extension en aval par rapport à la direction définie ci-dessus, affirme l'amont et l'aval, mais aussi l'ajout d'un maillon manquant entre les divers bâtis nécessaires à la détente et à l'industrie. Plus encore, au sein même du site, une image saisissante se dégage où la "nouvelle" industrie fait face à la proto-industrie, liées entre elles par le corps principal et son annexe enjambant les flots de l'Arve. Ces derniers évoquent et résument toute la problématique nécessaire à la production énergétique, clef de voûte à l'éclosion de toute industrie. Le cheminement interne, abordé ci-dessous, renforcera cette mise en scène.

La géométrie de l'extension reconnaît d'une manière rigoureuse celle des infrastructures du site, mais aussi s'implante précisément à la cassure entre deux aires planes. Elle prend position perpendiculairement au corps principal pour affirmer la force de ce dernier qui a une orientation lui permettant d'exploiter la force de l'eau. L'extension évite ainsi de concurrencer le corps principal par sa géométrie.

Au sein de l'existant, nous avons pu distinguer diverses activités dont nous pouvons, cette fois-ci, intégrer les éléments programmatiques du projet :

- Tout d'abord, le corps principal entre le canal d'aménée et le canal de fuite ainsi que son annexe en bordure du canal de fuite, autrefois dévolus à la production énergétique, en constituent dorénavant, pour l'essentiel, des bâtiments accueillant un espace d'expositions lié au thème de l'énergie hydraulique. Une petite bibliothèque, des salles de conférences, des archives, un espace accueil et une buvette avec des commodités sont également accessibles au public.
- Ensuite, les puits situés sur l'île principale qui étaient surmontés d'un bâtiment, accueillent un espace musée. Celui-ci aura pour thème l'eau et abordera les problématiques liées au pompage, au traitement, au souci de sa préservation, à la restitution aux ménages, etc... Il en subsistera que le socle surmonté d'une verrière.
- Enfin, les bâtiments de plus petites dimensions et de type pavillonnaire situés sur l'île, autrefois accueillant le pompage, le stockage, le traitement de l'eau ainsi que des petits ateliers, assurent la partie écomusée, où certaines personnes, capables de réactiver la forge, la soufflerie, etc., sont intéressées à les entretenir.

Comme la réflexion de ce diplôme ne porte pas uniquement sur la réhabilitation du bâti existant mais aussi sur l'opportunité de dynamiser un tel site par une extension ou un ré-aménagement; c'est par l'ajout d'une extension liée à une activité propre à une association que nous allons faire revivre ce site. Celle-ci assure la terminaison de l'ensemble.

L'extension permet d'englober une activité industrielle propre à l'imprimerie artisanale, la petite mécanique et à la formation sur de nouvelles technologies (informatique) de tel sorte que le site englobe plusieurs aspects des activités liées à l'industrie. L'extension se veut être le lien entre la technologie du passé, du présent et également du futur.

### ***Les accès***

Nous avons abordé les diverses séquences d'un cheminement donnant une direction préférentielle et au projet ci-dessus. Les cheminements piétonniers, longeant le cordon boisé, ainsi que les rives et les falaises convergent sur le site soit pour donner de nouvelles directions soit pour transiter. Le cheminement du visiteur à pied peut traverser le site et se prolonger le long des falaises et du rivage, en amont ou en aval, pour accéder à la boucle de Vessy par le biais de petits sentiers. Il s'agit ici essentiellement de sentiers qui transitent. Le premier cheminement, explicité ci-dessus, se termine à l'endroit même où le second ne fait que de passer ou, du moins, bifurque ou perd de son intensité

dans le cordon boisé. L'intersection de ces deux cheminements permet d'affirmer une aire d'accueil distribuant les diverses entrées des bâtiments de l'ensemble. Les cheminements pour véhicules, quant à eux, se terminent graduellement. Il en est ainsi pour les véhicules à l'endroit où commence l'accès au site; des places de parcs sont disposées à l'entrée en prolongation de celles déjà existantes. L'accès pour le bâtiment industriel, qui comprendra au maximum des livraisons hebdomadaires, se fera directement à la suite et débouchera au niveau inférieur de l'extension. En outre, un cheminement est toujours possible pour les véhicules de la voirie et des pompiers. L'accès est ainsi assuré aux infrastructures nécessaires à la protection de l'Arve, notamment contre la pollution.

### **L'existant et l'extension**

La localisation de l'extension a été explicitée ci-dessus. Le traitement de ce nouveau bâtiment dialogue avec les bâtiments existants, plus particulièrement avec le corps principal et son annexe.

### ***La similitude et l'opposition***

Les deux bâtiments existants, le corps principal et son annexe, se lisent comme de grandes halles où les murs maçonnés, de tailles respectables, délimitent un espace clair et exempt de séparations. Les murs d'enceintes font office à la fois de structure et d'enveloppe. Ils encerclent un espace unique central. Ce dernier est relativement fermé et donne le caractère des bâtiments.

Le nouveau bâtiment reprend la lecture d'une halle par la disposition d'une structure de cadres d'un seul tenant et ordonnée selon une série de travées. La massivité des murs de l'existant sont également traduits dans la section de cette structure. Par contre, l'extension s'oppose à l'existant par la disposition de lames orientées dans la direction définie ci-dessus et ouvre ainsi les espaces à la lumière naturelle. Les activités, essentiellement d'imprimerie artisanale et de petite mécanique, demandent une quantité importante de lumière naturelle, lumière qui doit être contrôlée pour éviter des intensités et des contrastes sur le plan de travail.

Un socle bâti fait la jonction entre la partie inférieure et supérieure du bâtiment. Ce socle, rapporté à la structure lamellaire principale, est disposé à l'endroit où une cassure de l'aire plane s'opère. Posé pour l'essentiel contre terre, il est matérialisé par du béton. Ce socle, bâti en premier, assurera la stabilité du terrain avant la pose de la structure principale en bois.

Une sous-structure rapportée à celle de la principale assure l'aménagement intérieur du bâtiment. Elle sera également présente lors de l'intervention intérieure des bâtiments existants. Ces sous-

structures mises en place renforceront la lecture de halles unitaires pour le nouveau et les anciens bâtiments. Elles permettront de lire, dans les anciens bâtiments, les interventions contemporaines rapportées. Le lien sera également assuré, entre l'existant et le nouveau, au niveau des détails, de la mise en place des joints, du traitement de sol, etc.

La structure, qui n'est plus linéaire mais lamellaire, est clairement dissociée de la façade qui, pour cette dernière, a pour fonction unique de contrôler les sollicitations extérieures. Si c'est le cas pour les façades pignons, celles Sud-Est et Nord-Ouest sont engagées entre la structure. Elles font références à la position des fenêtres de l'existant. De grandes baies vitrées, expression d'un remplissage transparent entre la structure opaque lamellaire, permettent aux visiteurs de voir les activités qui s'y déroulent. Une volonté de transparence filigranée par la disposition de brises soleil veut être affirmée. En superposé des activités internes, visibles pour les personnes extérieures, des vues sont offertes depuis l'intérieur, sur le paysage lointain du Salève et proche du cordon boisé.

#### ***Les espaces internes du nouveau bâtiment***

Les espaces internes du nouveau bâtiment identifient les principaux espaces au milieu de la composition. C'est le cas pour les activités liées à l'imprimerie artisanale et les ateliers mécaniques. Elles sont bordées de petits espaces. Le socle bâti réceptionne les locaux de services tels que magasin, local de stockage, local d'archives, vestiaires et locaux techniques. Un espace de circulation principale entre les services et les ateliers traverse de part en part le bâtiment. D'un côté, se trouve l'entrée pour les machines, de l'autre, l'entrée des personnes depuis le niveau inférieur, entrée qui est en rapport avec le public. Les deux types d'espace au niveau inférieur sont délimités par un espace de circulation qui le traverse de part en part. Au niveau supérieur, d'un côté comme de l'autre de l'activité principale, se trouvent des espaces nécessaires aux séminaires, la salle informatique, l'espace communautaire qui fait office d'espace de pause et rassemblement ainsi que des locaux annexes. Même si une grande transparence est offerte sur les lieux de travail, il subsiste des espaces plus privatifs.

#### ***Les parcours au sein du site et les espaces externes et internes***

La disposition des divers espaces internes et externes sont liés entre eux par un cheminement parcourant les différents thèmes. Le sens est choisi en fonction des thèmes suivants : la production énergétique par le biais de l'eau dans le bâtiment des turbines I et II comme lieu d'exposition et de recherche - le pompage et le traitement de l'eau sur l'île par le biais d'un musée - l'écomusée - la nouvelle industrie comme activité permanente.

*Si l'accès se fait depuis la boucle de Vessy, le spectateur longe la petite route jusqu'à ce qu'il accède aux abords du site. Le nouveau bâtiment annonce une activité liée à l'industrie. La distance du visiteur par rapport au nouveau bâtiment et la différence de texture du sol, entre l'espace de cheminement et du bâtiment, lui indiquent de poursuivre le chemin le long du cordon boisé. Arrivé à une certaine hauteur un escalier rampant débouchant sur une grande aire d'accueil l'attire. Une fois arrivé sur cet espace, il a la possibilité de poursuivre son chemin le long du corps principal pour accéder à l'autre rive. Il peut également visiter le site d'une manière plus approfondie. La visite débute dans l'espace accueil par l'appel d'un couvert où un comptoir avec la mise à disposition de prospectus et d'une personne vont l'informer sur le sens de la visite, les thèmes qui sont traités en ce moment, etc.; un petit vestiaire est à sa disposition pour déposer sa veste ainsi qu'un WC / lavabos. Une fois franchi le seuil de la porte le séparant de l'accueil à la halle des machines, un parcours lui est offert au grès des expositions mises en place (scénarios divers en fonction des thèmes : panneaux d'affichage - présentoirs - tables de présentation - box pour des séances de films et documentaires - etc.). Si la personne veut approfondir ses connaissances ou appartient à un groupe de travail, elle peut accéder à la petite bibliothèque au niveau supérieur à l'autre bout de la halle pour faire ses recherches. Elle peut également participer à des séminaires dans les salles de conférences mises à disposition en-dessous de cette bibliothèque. Sinon, elle a la possibilité de sortir pour poursuivre sa visite dans le musée installé dans les puits. Ces derniers sont surmontés d'une verrière. La partie avale de cette île abordera les aspects éco-musé dans les pavillons : une forge sera en activité avec tous les ateliers attenants. Par la passerelle reliant l'île principale à la rive gauche au contre-bas du corps principal, le spectateur entrevoit, à nouveau, les activités qui se déroulent dans l'extension. L'entrée lui est possible par la porte attenante à l'aire d'accueil. La visite se termine par l'accès à la dernière halle où le décor principal est constitué de la principale turbine; un petit café littéraire en relation avec l'industrie est offert au visiteur. La terrasse du café lui est proposée lors des beaux jours.*

Si les espaces expositions, musée et éco-musée sont ouverts régulièrement, les espaces destinés à l'association, dans l'extension, ne peuvent être visités que périodiquement. Toutes les installations extérieures peuvent être visitées de façon libre.

## **La matérialité**

### ***Le principal matériau et sa mise en oeuvre***

Le nouveau bâtiment se caractérise par la mise en oeuvre du bois pour sa totalité. Tout d'abord, le bois collé (type lamellé collé) est utilisé pour les grandes sections de la structure principale. Le choix

a été porté sur le système "Kämpf" qui caractérise ses sections en poutres à âme pleine constituées de plusieurs planches croisées (2 à 3 couches). La lecture du profil s'apparente au "I" (hauteur de la section :  $h=1/15$  à  $1/20$  de la portée). Si l'inertie et la résistance sont plus élevées que le lamellé collé, il n'en reste pas moins que la main d'œuvre nécessaire à leur édification est plus coûteuse. Les cadres seront assemblés sur place, pour des raisons de transport des pièces, par un système d'assemblage à enfourchement avec des plaques perforées (Greim). La structure interne et la façade sont constituées de bois équarris (hauteur de section :  $h=1/10$  de la portée).

La raison de ce choix est multiple. Tout d'abord, la proximité du cordon boisé rappelle l'abondance des bois dans la commune. Sans tomber dans le mimétisme et réaliser le bâtiment avec le même bois que le cordon boisé (ce qui n'est plus possible aujourd'hui, la production de bois de charpente le plus proche se fait dans le canton de Vaud), le type de bois veut refléter après un léger vieillissement et par l'absence de peinture (excepté un traitement curatif), une couleur grise argentée évoquant le caractère industriel. Le bois à même de répondre à ce critère est le sapin ou l'épicéa. L'épicéa est le bois par excellence pour la mise en œuvre de bois collé grâce à ses propriétés mécaniques. Ensuite, la grande façonnabilité du matériau est abordable pour toute personne. Ce qui n'est pas négligeable pour d'éventuelles transformations dans le nouveau bâtiment ou même pour la démolition aisée des rajouts dans les bâtiments existants. L'aspect écologique et recyclable de ce matériau est un atout de plus en plus mis en avant. Enfin, et j'y attache beaucoup d'importance, c'est l'image des palettes en bois empilées les unes sur les autres comme moyen de transport des marchandises d'un lieu à un autre pour l'industrie qui me paraît séduisant. Le traitement des façades reprend cette image : elles sont travaillées alternativement en positif et en négatif.

La structure rapportée dans le nouveau et les anciens bâtiments est également constituée de bois. Le système d'accroche entre la maçonnerie du nouveau et des anciens bâtiments est le même. Par un système de sabot métallique pour chaque solive arrivant contre la maçonnerie, la différence de mise en œuvre entre le charpentier et le maçon ou les murs existants est assurée par un réglage individualisé sur le sabot. Le revêtement de sol et son support à ces endroits seront clairement détachés et exprimés par un joint.

### ***La façade***

Comme nous avons vu plus haut, la façade vitrée est engagée entre les porteurs comme le sont les fenêtres de l'existant. Pour poursuivre dans cette logique, le dessin de la façade reprend la modénature des étrépillons métalliques verticaux très fins des bâtiments existants qui soutiennent les

vitrages simples. Les raidisseurs de l'extension reprennent cette configuration pour soutenir la façade vitrée. A l'échelle du bâtiment et vus de loin, ces raidisseurs paraissent également fin.

Compte tenu du fait que le type d'activité est très exigeant sur la qualité de la lumière et surtout n'admet aucun reflet sur les plans de travail, la disposition des brises soleils revêt une importance capitale; elle détermine également le dessin de la façade. Une étude approfondie a été effectuée. La dimension en largeur et l'espacement entre les brises soleil ont été déterminés par l'angle des rayons de soleil tombant à des époques les plus caractéristiques en fonction de l'orientation des façades, pondérés par la topographie et obstacles avoisinants.

D'une manière générale, à la latitude 47°N, les équinoxes (23 septembre et 21 mars) l'angle incident au Sud est de 43°, le solstice d'hiver (21 décembre) l'angle au Sud est 26°. Au solstice d'été (21 juin), la façade Est et Ouest reçoivent autant d'énergie que celle du Sud.

L'étude de tous les obstacles, topographie et bâtiments existants a montré les choses suivantes. La façade Nord-Ouest, la seule qui est plus ou moins protégée par la topographie, reçoit les rayons allant de 60° à 30°. La façade Sud-Est, situation la plus défavorable par l'angle d'incidence des rayons du soleil (11°) et par son orientation, ne permet pas d'être protégée par la topographie. Enfin la façade Sud, de part sa situation en retrait par rapport à l'existant, n'est pas protégée; elle reçoit des rayons avec un angle de 23° à 64°.

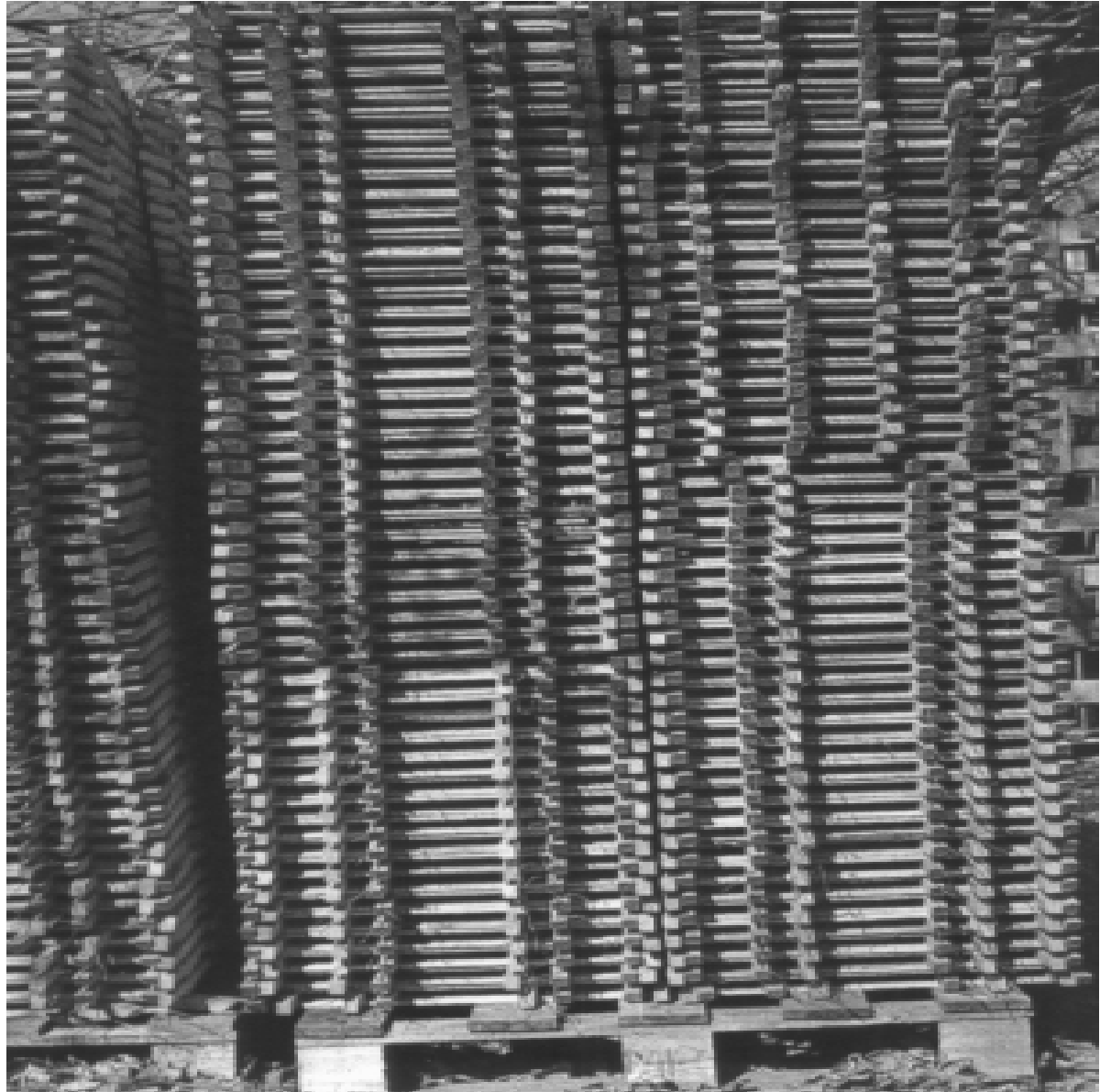
Comme nous pouvons le constater, des brises soleil mobiles sont nécessaires aux façades Sud-Est et Nord-Ouest. Des brises soleil fixes rendraient des lames trop proches entre elles ou trop larges pour éviter les rayons directs, il n'y aurait plus la transparence souhaitée. La façade Sud-Ouest accepte également des protections mobiles en raison de l'angle trop faible (23°) des rayons du soleil. Les détails en coupe, plan et élévation indiquent leurs dimensions et l'image souhaitée de la façade.

### *Aménagement extérieur*

Lors des visites sur le site, j'ai pu constater les différents traitements de sol, qui ne sont toutefois pas le fait d'une volonté particulière. Une réflexion s'est mise en place à ce sujet pour l'ensemble du site. En effet, outre la végétation qui est essentiellement présente sur l'île sauvage et en aval de la principale île, une large part du restant du sol du site est faite d'asphalte pour les endroits d'accessibilité et d'entreposage, de béton pour les socles du pont et du corps principal, ainsi que de gravillon compacté sur terre battue aux divers cheminements qui relient les différents bâtiments.

D'une manière générale, le projet veut affirmer la graduation du niveau végétal par rapport au minéral. Nous pouvons constater, en ce qui concerne le cordon boisé, la présence de bois denses de part et d'autre des rives. Ensuite, l'île sauvage garde une frondaison importante. L'île principale accepte une végétation maîtrisée avec des arbres prolongés jusqu'en amont de l'île. L'île est caractérisée par une arborisation clairsemée avec une bande de terre herbée. Enfin, la rive gauche est essentiellement caractérisée par des aires minéralisées avant de retrouver les limites franches du cordon boisé.

D'une manière plus fine, toutes les aires qui font référence à un seuil pour accéder à un élément tel que pont, bâtiments ou pour marquer un changement de direction sont exprimées en béton. Les aires qui sont accessibles pour passer d'un bâtiment à un autre (tel que celles nécessaires au cheminement interne du site, cf. ci-dessus) sont constituées de gravillons compactés sur terre battue. Le traitement qui entoure le nouveau bâtiment, notamment au niveau supérieur, accentue la cassure entre l'aire principale plane, caractéristiques des boucles, et la transition entre le cordon boisé et cette dernière. Elle est faite de pierre comme référence aux carrières du Salève et comme matériau permettant d'exprimer l'intervention nouvelle. Enfin, l'aire qui est constituée par les limites du canal d'amenée et l'accès pour la voirie le long du cordon boisé indique le lieu du show-room. Elle est faite de gravier non compacté de telle sorte que la sensation du mou est très présente.



## **SYNTHÈSE ET CONCLUSION**

### **La réflexion**

Le projet se voulait et a toujours été une réflexion sur la réaffectation, au sens large, d'un ancien site industriel. C'est le devenir de toutes les installations et de leur fond qui m'ont interrogés et non pas uniquement la réhabilitation du bâti existant. Ce lieu a inclus plusieurs types d'activités à la fois et les bâtiments qui les accueillent sont fondés sur une structure propre à leurs activités. Le corps principal et son annexe, des bâtiments qui ont un rapport très fort avec l'eau, ne peuvent contenir que des activités qui font référence à cet élément plus qu'à toute autre chose. C'est pourquoi un changement d'affectation total dans les locaux existants me paraît difficile, du moins pour les activités liées à l'association. Si l'hypothèse de base admettait plusieurs types d'activités sur le site, ce dernier accepte un thème commun, mais une ségrégation des activités s'est néanmoins opérée entre l'existant et la nouvelle réalisation.

Le choix de garder le corps principal et son annexe en un lieu destiné à l'exposition et à la recherche, ce choix a été certainement influencé par le rapport du Dr. H.-P. Bärtschi. Même s'il ne subsiste, à l'issue du projet, que la volonté de garder deux des cinq turbines, le cadre dans lequel elles doivent se trouver est nécessairement dans les deux bâtiments. Elles déterminent la future affectation des deux bâtiments. Pour ma part, ce rapport a mis en évidence certaines installations de valeur, chose que je n'aurais certainement pas prise en considération lors de la projection.

Le programme faisant référence au patrimoine industriel et tout ce que cela évoque, sur un tel site, me paraît judicieux. Plus que des espaces dévolus aux uniques aspects muséologiques, c'était la possibilité d'intégrer un programme avec des activités concrètes utiles au maintien et à la mise en valeur de pratiques anciennes sur des outils d'autrefois. Sans toutefois oublier dans quel monde nous vivons à l'heure actuelle, il est nécessaire d'intégrer des activités liées aux nouvelles technologies pour assurer la formation des personnes qui sont sensées investir les locaux. Cette activité est couplée avec un lieu d'exposition, de recherche et de détente destinée plus particulièrement au public. Le corps principal et son annexe s'y prêtent bien grâce à la disposition naturelle d'un passage le long du bâtiment principal, entre les deux rives de l'Arve.

### **La réhabilitation**

Durant ces dernières décennies, le débat et la pratique relatifs à la sauvegarde du patrimoine bâti ont oscillé entre deux positions extrêmes : un conservatisme rigoureux comparable à celui de la

restauration de la peinture, et un interventionnisme débridé qui souvent n'utilisent les restes des bâtiments anciens que comme prétexte à la fabrication d'un nouvel ouvrage.

Pour l'usine de pompage de Vessy et son site, j'ai essayé de me placer entre ces deux manières de faire. D'une part, la réhabilitation du corps principal (bâtiment des pompes et turbines I) et de son annexe (bâtiment des turbines II) est la plus légère possible, du moins dans les halles : l'intervention n'a lieu que sur le traitement du sol, sur l'ajout d'une sous-structure contre l'existant et de mobiliers. J'ai essayé d'aménager ces espaces uniques, non pas en renonçant à mes responsabilités mais en gardant l'esprit des grandes halles et en y laissant le moins de traces durables. Certes, même si l'intervention est plus lourde aux deux extrémités du corps principal, l'essence même du bâtiment n'y est pas perdue. D'autre part, la démolition de certains bâtiments et l'ajout d'une extension à l'ensemble du bâti existant, intervention forte de ma part, permettront, je le crois, de clarifier et d'assurer une nouvelle vie au site. L'une des difficultés était de lier architecturalement l'ancien et le nouveau.

### **Le déroulement du diplôme**

Issu d'une recherche sur les aspects hydrauliques de Genève, le diplôme se voulait être l'occasion de traiter l'un des aspects, de loin ou de près, liés à l'eau. L'industrie doit beaucoup à cet élément naturel où la petite industrie, née de la force de l'eau, a rapidement évolué passant de la force mécanique à l'énergie électrique. Cette évolution et le passé glorieux de l'industrie à Genève m'ont séduit. Que faire de l'héritage légué par nos grands-parents et qui ont permis à l'édification des richesses actuelles ? C'est tout naturellement que les recherches se sont dirigées sur les aspects patrimoniaux de l'industrie.

Voulant tirer parti des études effectuées dans le cadre du mémoire STS, c'est par l'entremise de plusieurs contacts que le diplôme s'est forgé. Mais l'un d'entre eux fut déterminante. La rencontre avec les responsables d'une association (API : Association pour le Patrimoine Industriel) a permis de fonder le diplôme. Le thème défini, il ne restait qu'à trouver le site pour accueillir un tel programme. Bien que ces deux aspects se sont faits en parallèle, le choix du site ne s'effectua qu'après une longue investigation. Tout d'abord, elle se cantonna dans le berceau même de l'industrie genevoise, à savoir l'axe hydraulique et la région de Plainpalais jusqu'à la Jonction. L'usine Kugler, l'ancien site des SI, l'ancien bâtiment de la SIP (partie qui n'est pas occupée par la MAMCO), l'usine des Forces Motrices, la Halle de l'Ile, etc. Ce ne fut tout d'abord que sur l'ancienne UGDO (Usine de Dégrossissage d'Or) que mon intérêt se porta longuement. Puis ce n'est qu'après la découverte du site de Vessy et de son ancienne usine de pompage des eaux que l'envie d'intervenir ici se fit

ressentir plus qu'ailleurs. A cela, plusieurs raisons. Tout d'abord le cadre exceptionnel du lieu, ainsi que le site même, à caractère industriel, comportaient plusieurs bâtiments intéressants, liés aux activités de l'eau. La disposition du corps principal, par rapport au flux de l'Arve, a toutes les caractéristiques de certains bâtiments traités lors de recherches antérieures. De plus, son caractère anonyme, par rapport au fastueux bâtiments du « centre ville » qui ont fait l'objet de maintes publications, recherches et propositions de transformation et de réaffectation, donnait l'occasion de le « réhabiliter » et de le rendre accessible à un public.

Le diplôme passait ainsi de la phase théorique, née d'une étude et d'une idée, à la phase pratique qui se concrétisait avec un programme et un site. Tout d'abord formé par un intérêt personnel, il le fut ensuite également pour l'association. Enfin, il se renforça au cours du diplôme par l'intérêt politique quant au devenir de ce site. Un projet d'étude a débuté il y a peu sous l'impulsion du Département de l'Energie de Genève qui souhaite incorporer sur le site une « maison de l'énergie ». Une suite à ce diplôme est envisagée, pas obligatoirement dans une réalisation, mais plutôt dans la volonté personnelle de suivre le dossier et de constater, voire de participer aux options qui peuvent être faites avec les autorités compétentes.